



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°12-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget
Présents	16	
Votants	18	

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des dépenses d'investissement anticipées à hauteur de 25% des crédits votés au budget primitif de l'année précédente avec obligation de reconduire au BP 2016 au minimum le montant des crédits ouverts par anticipation.

Aussi, il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Nature de l'opération	Imputation comptable	Montant autorisé en €
Budget général	Acquisition de boîtier de défibrillateur	Opération 216 compte 2188	1 120 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de régler les factures aux fournisseurs,

► autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement expressément citées dans le tableau ci-dessus.

► précise que les dépenses engagées seront reprises lors du vote du budget primitif 2016.

Pour extrait conforme, le 14 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°13-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	16	Frais de fonctionnement de l'école publique
Votants	18	Participations des communes

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose le détail des charges de fonctionnement de l'école publique. Le coût moyen par élève au titre de l'année 2015 s'élève à :

- pour les classes maternelles : **988,03 € par élève**
- pour les classes élémentaires : **316,68 € par élève.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- fixe à 988,03 € par élève des classes maternelles et 316,68 € par élève des classes élémentaires, le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique,
- charge Madame le Maire de procéder au recouvrement des sommes auprès des communes concernées.

Pour extrait conforme, le 14 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°14-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	16	Subvention à l'OGEC St Michel
Votants	18	Lissage des coûts exercices 2013 à 2015

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle les modalités de calcul de la subvention allouée pour l'exercice 2016 à l'OGEC St Michel.

Selon les modalités de la convention de forfait communal, le coût moyen lissé sur les exercices comptables 2013-2014 et 2015 s'élève à 946,59 € par élève des classes maternelles et 304,26 € par élève des classes élémentaires.

En prenant en compte les effectifs au 1^{er} janvier 2016, la subvention à l'OGEC St Michel s'élève à 43 138,05 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote cette subvention à l'OGEC St Michel.

Les crédits seront inscrits au BP 2016.

Pour extrait conforme, le 14 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°15-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Participation 2016/2017 au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires CHATEAUBRIANT - NOZAY - DERVAL
Présents	16	
Votants	18	

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du SITC (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs) faisant part du tarif pour l'année scolaire 2016/2017 et demandant au conseil municipal de se prononcer sur sa participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le montant de sa participation pour l'année scolaire 2016/2017 :

Elèves	Participation semestrielle de la commune	Part semestrielle restant à la charge des familles	Coût total du semestre facturé par le SITC
Demi-pensionnaires	41 €	50 €	91 €
Internes	23 €	30 €	53€

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 article 6554

Pour extrait conforme, le 14 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°16-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	16	Participations diverses au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires CHATEAUBRIANT - NOZAY - DERVAL
Votants	18	

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les participations suivantes :

Organisme	Participation 2016 (en €)
SITC - Participation Lila à la Demande	588,24
SITC - Participation déficit Lila à la Demande	847,79
SITC - Frais de fonctionnement transport scolaire	2 904,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 article 6554

Pour extrait conforme, le 14 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°17-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	16	Cotisations et participations 2016
Votants	18	

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les cotisations et participations suivantes :

Association	Cotisation 2016 (en €)
Association des Maires Ruraux	75,00
Association Fed des Maires de Loire-Atlantique	415,90
CAUE	96,00
Association RN 171 - RD 771	100,00
ADICLA	274,04
Bretagne Vivante	100,00
BRUDED	408,50
Association des Maires Portail Marchés Publics	170,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 6281**

	Participation 2016 (en €)
Service Incendie (SDIS)	23 669,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 6553**

	Participation 2016 (en €)
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac	4 092,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 6554**

	Participation 2016 (en €)
Commune de NOZAY - Participation aux frais de scolarité d'un élève scolarisé en CLIS	759,03
Amicale Laïque Ecole La Pierre Bleue NOZAY - Participation classe de découverte d'un élève scolarisé en CLIS	60,00
Commune de BLAIN - Participation aux frais de scolarité années scolaires 2011/2012 à 2014/2015	2 948,85

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 65734**

Pour extrait conforme, le 18 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°18-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	16	Subventions aux associations
Votants	18	1 ^{ère} attribution 2016

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Après avis favorable de la commission « Vie Associative », le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention 2016 (en €)
ASEM	350,00
Les Gramelots	200,00
Union Nationale des Combattants	200,00
Portage de repas Le Gâvre	80,00

La subvention de fonctionnement attribuée à l'**OGEC La Grigonnais** d'un montant total de 43 138,05 € se décompose comme suit :

- Frais de fonctionnement élèves de classes maternelle = 946,59 € * 33 élèves (effectifs au 1^{er} janvier 2016)
 - Frais de fonctionnement élèves de classes élémentaires = 304,26 € * 40 élèves (effectifs au 1^{er} janvier 2016)
- Déduction de 269,82 € au titre des achats de papier sur l'année 2015.
Reste à verser : 43 138,05 €

(versements trimestriels en avril et septembre de 14 380 €, en décembre de 14 378,05 €)

La subvention est susceptible d'être réévaluée en fonction des effectifs présents au 1^{er} jour de chaque trimestre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 6574**

.../...

La subvention attribuée au **Restaurant Scolaire « La Grignotte »** s'élève à 0,14 € par repas.
Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 6574**

La subvention de fonctionnement au **Centre Communal d'Action Sociale** s'élève à 3 000,00 €.
Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2016 **article 65736**

Pour extrait conforme, le 14 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 11 MARS 2016

N°19-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	URBANISME
Présents	16	Sollicitation de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique
Votants	18	

◇ Convocation du 4 mars 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
Déborah MELISSON « « Dominique GUICHARD

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Agence foncière de Loire-Atlantique, qui en tant qu'établissement public foncier local, permet aux intercommunalités membres de disposer d'une ingénierie pour prospecter, négocier et acquérir des terrains, notamment pour constituer des réserves.

La Communauté de Communes de la Région de Nozay adhère à l'établissement public foncier local.

Vu les articles L.324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCRN en date du 22 février 2012, approuvant l'adhésion de la CCRN à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,

Vu la création de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique en date du 17 juin 2012 et son assemblée générale constitutive en date du 3 juillet 2012,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une négociation sur les parcelles AD127-AD128-O438-O499-ZM73 pour une surface de 26 587m² est motivée par la réflexion globale sur le PLU en cours d'élaboration et la nécessité de densifier le centre-bourg.

Les axes d'intervention du PPI de l'Agence foncière sont :

- L'habitat,
- Les équipements publics,
- Les activités économiques,
- Les réserves foncières,
- Les espaces agricoles et naturels,
- Les réserves foncières d'opportunité.

La négociation envisagée s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

.../...

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'intervention de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage des biens sus-visés,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à mener les négociations d'acquisition et la mise au point de la convention de portage foncier en lien avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,
- Décide que la convention de portage foncier devra être approuvée lors d'un prochain conseil municipal.

Pour extrait conforme, le 21 mars 2016

Le Maire,

Monique JAMIN